



Convention sur la diversité biologique

Distr. générale
12 avril 2024
Français
Original : Anglais

Organe subsidiaire chargé de l'application Quatrième réunion

Nairobi, 21–29 mai 2024

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Renforcement et création des capacités, coopération technique et scientifique, Centre d'échange et gestion des connaissances au titre de la Convention et de ses Protocoles

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de décisions précédentes relatives au renforcement et à la création des capacités, à la coopération technique et scientifique, au Centre d'échange et à la gestion des connaissances

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. Dans la présente note figure un résumé des actions menées par le Secrétariat en collaboration avec les organisations concernées, le cas échéant, afin d'appuyer la mise en œuvre de décisions précédentes relatives au renforcement et à la création des capacités (sect. II), à la coopération technique et scientifique et au transfert de technologie (sect. III), au Centre d'échange (sect. IV) et à la gestion des connaissances (sect. V).

II. Renforcement et création des capacités

2. En réponse à la décision 15/8 de la Conférence des Parties sur le renforcement et la création des capacités et la coopération technique et scientifique, le Secrétariat, en collaboration avec ses partenaires, a pris des mesures en vue de sensibiliser au cadre stratégique à long terme pour le développement et le renforcement des capacités en appui à l'application du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de le diffuser.

3. Un [site Web](#) dédié proposant des informations relatives au cadre à long terme a été créé sur le site Web de la Convention. Le Secrétariat a poursuivi le recueil et la mise à disposition d'[outils et d'orientations](#) existants au sujet du renforcement et de la création des capacités, notamment des études de cas sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés, ainsi que des exemples de stratégies et de [plans nationaux de création des capacités](#).

4. En tant que membre de l'Unité de coordination mondiale intérimaire du Partenariat pour l'accélération des SPANB, le Secrétariat a collaboré à l'évaluation rapide des besoins en matière de

* CBD/SBI/4/1.

capacités et aux enquêtes de recensement des parties prenantes, lancées en août 2023¹. Les résultats de ces deux enquêtes serviront à éclairer les plans de renforcement et de création des capacités, les programmes et les activités du Partenariat pour l'accélération des SPANB, du Secrétariat et d'autres organisations.

Dialogues régionaux relatifs aux stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité

5. Le Secrétariat a œuvré à faire connaître le cadre stratégique à long terme et la cible 20 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal grâce à une série de dialogues régionaux et sous-régionaux sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité². Ces dialogues devaient servir à faciliter le partage d'expériences et l'apprentissage réciproque en matière de révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité en vue de les faire correspondre au Cadre. À ce jour, cinq dialogues régionaux et sous-régionaux ont été organisés, dont un compte rendu sera fait dans le document CBD/SBI/4/INF/6.

6. Chaque dialogue incluait des sessions dédiées au renforcement et à la création des capacités, qui comprenaient des présentations liminaires, des discussions de groupe encadrées et des exercices de groupe. Les présentations et les discussions ont permis d'aborder des concepts et des principes clés de renforcement et de création des capacités, ainsi que les niveaux de capacité, les résultats de qualité attendus et des conseils relatifs aux stratégies et aux approches clés pour l'amélioration de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des initiatives et des programmes de création des capacités.

7. Le Secrétariat a profité des sessions dédiées pour donner des conseils et offrir un appui aux Parties pour la préparation de plans d'action nationaux pour la création des capacités et l'intégration d'éléments de renforcement et de création des capacités dans leurs stratégies et leurs plans d'action nationaux pour la biodiversité. Les exercices de groupe portaient sur la façon de mener des évaluations des capacités (y compris l'évaluation des bilans et des besoins), des analyses des parties prenantes et l'élaboration de plans nationaux de création des capacités visant à appuyer des priorités décidées au niveau national pour la mise en œuvre des objectifs et des cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Les participants de chaque pays ont collaboré en vue de préparer un projet de plan national pour le renforcement et la création des capacités concernant au moins une des cibles du Cadre, en tenant compte des résultats de l'évaluation des capacités et de l'analyse des parties prenantes menées lors des réunions de groupe.

8. Des efforts similaires ont été faits pour élaborer des plans d'action pour le renforcement et la création des capacités en lien avec des domaines thématiques, tels que le partage des avantages découlant des ressources génétiques, la prévention des risques biotechnologiques et les espèces exotiques envahissantes. Le plan d'action pour le renforcement et la création des capacités du Protocole de Nagoya, mis à disposition dans l'annexe du document CBD/SBI/4/8 pour examen par l'Organe subsidiaire, et le Plan d'action pour le renforcement des capacités du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (décision [CP-10/4](#)) en sont deux exemples concrets.

Initiative conjointe de renforcement des capacités des Secrétariats des conventions de Rio

9. En 2023, le Secrétariat, en collaboration avec les Secrétariats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, a lancé une initiative conjointe de renforcement des capacités pour les trois conventions de Rio. Le programme conjoint vise à développer les capacités des Parties aux conventions de Rio à intégrer et encourager les synergies en vue de la mise en œuvre des conventions et des objectifs de développement durable au niveau national. Deux événements conjoints, intitulés « Renforcer les capacités pour une mise en œuvre synergique des trois conventions de Rio », ont été

¹ Voir la notification 2023-098, disponible à l'adresse suivante : www.cbd.int/doc/notifications/2023/ntf-2023-098-nbsap-en.pdf.

² Les dialogues relatifs aux stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ont été organisés grâce au généreux soutien financier du Gouvernement du Japon, par l'intermédiaire du Fonds du Japon pour la biodiversité ; du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; du Gouvernement du Danemark ; et de l'Union européenne.

organisés en marge de la Semaine du climat pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Panama, 27 octobre 2023) et de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Doubaï, 11 décembre 2023). Les travaux menés présentement incluent : une étude documentaire en vue de recenser les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la création de synergies ; une enquête mondiale d'évaluation des besoins en matière de capacités et des bonnes pratiques existantes pour améliorer les synergies ; la création d'un programme de formation à un rythme personnalisé au sujet des synergies ; et la création d'un portail en ligne pour le programme conjoint de renforcement des capacités. Le programme comprendra l'organisation de webinaires sur : la mise en œuvre intégrée et synergique efficace des conventions de Rio ; l'accès à des moyens de financement et leur mobilisation pour des projets synergiques ; et accroître le rôle des connaissances locales et autochtones dans l'encouragement des synergies visant la mise en œuvre des trois conventions.

Engagement du Groupe des Nations Unies pour le développement durable

10. Le Secrétariat, en collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, a organisé un webinaire le 12 juillet 2023 au sujet du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dédié aux coordonnateurs résidents des Nations Unies. L'objectif du webinaire était d'attirer l'attention, au sein du système des Nations Unies pour le développement dans son ensemble, sur les objectifs et les cibles du Cadre et sur les efforts actuels visant à promouvoir l'approche commune à l'ensemble des Nations Unies sur la diversité biologique, ainsi que de déterminer des points de départ pour que les équipes de pays des Nations Unies, menées par les coordonnateurs résidents, puissent jouer un rôle central dans l'appui à la mise en œuvre du Cadre et des objectifs de développement durable à l'échelle nationale.

Coopération avec des établissements d'enseignement et de recherche

11. Conformément aux paragraphes 12, 16 d) et 32 d) de la décision 15/8, le Secrétariat a mis en œuvre diverses activités en collaboration avec des établissements d'enseignement et de recherche. Dans le prolongement du mémorandum d'accord signé en décembre 2022, le Secrétariat a amorcé une collaboration avec l'Université de Cambridge afin de tirer parti de l'expertise du personnel et du réseau mondial du *Conservation Leadership Alumni Network* de l'Université de Cambridge dans l'objectif d'encourager la compréhension, l'utilisation et l'application du cadre stratégique à long terme pour le renforcement et la création des capacités et de développer les compétences d'experts nationaux et de leaders de la conservation en les formant³. Le Secrétariat a également amorcé une collaboration avec le *Conservation and Sustainability Consortium of Academic Institutions*, dirigé par les Universités d'Oxford, de Durham et de Leeds, l'Université de Newcastle et l'Université de York et qui compte parmi ses membres 25 institutions de tout le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Son objectif est de collaborer en vue de la promotion de la recherche conjointe, du partage de connaissances entre universitaires et décideurs, de la sensibilisation aux problèmes clés et au renforcement des capacités afin d'appuyer la mise en œuvre fondée sur des données factuelles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

III. Coopération technique et scientifique et transfert de technologie

12. Conformément à la décision 15/8, la Secrétaire exécutive, les Parties et les organisations partenaires ont continué à mettre en œuvre et à soutenir diverses activités visant à promouvoir et à faciliter la coopération technique et scientifique et le transfert de technologie à l'appui du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, ainsi que plus largement de la Convention et de ses Protocoles. Ces activités ont été mises en place grâce à divers programmes et initiatives, notamment l'Initiative Bio-Bridge, l'Initiative de restauration des écosystèmes forestiers, l'Initiative pour un océan durable, le Partenariat mondial pour la conservation des plantes, le Partenariat de collaboration

³ Voir www.cbd.int/doc/agreements/amt-university-cambridge-2022-12-08-mou-web-en.pdf.

sur la gestion durable de la vie sauvage, le Partenariat pour l'accélération des SPANB et le Projet Horizon Europe de coopération pour la Convention sur la diversité biologique de l'Union européenne.

Initiative Bio-Bridge

13. L'Initiative Bio-Bridge a continué à renforcer et faciliter la coopération technique et scientifique et à aider les Parties à répondre à leurs besoins techniques et scientifiques. La plateforme en ligne de l'Initiative Bio-Bridge a continué à fournir un mécanisme qui met en relation les demandeurs et les fournisseurs d'assistance technique en facilitant les demandes d'assistance, l'inscription des fournisseurs d'assistance technique et le partage d'informations sur toute opportunité intéressante. Depuis la quinzième réunion de la Conférence des Parties, les institutions inscrites sur la plateforme en ligne en tant que fournisseurs d'assistance technique ont atteint le nombre de 52. Ces institutions ont leur siège dans 24 pays différents.

14. L'Initiative a continué à accorder des financements de faible montant afin de faciliter la création de projets qui encouragent la coopération technique et scientifique entre les Parties en vue de faire face aux difficultés et aux défis relatifs à la Convention et à ses Protocoles. Depuis la quinzième réunion de la Conférence des Parties, les 16 projets sélectionnés pour bénéficier de financements dans le cadre du quatrième appel à propositions ont été lancés avec succès. Ces projets, qui impliquent des institutions de 38 Parties et d'une non-Partie, couvrent des sujets divers, en lien avec le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. À la date du 15 mars 2024, six projets étaient achevés, tandis que deux autres étaient sur le point de l'être. Les huit projets restants sont en cours d'application. Le cinquième appel à propositions a été lancé en janvier 2024 dans la notification 2024-001 et une campagne sur les médias sociaux. Un total de 90 propositions avait été reçu avant l'échéance du 22 mars 2024.

Initiative de restauration des écosystèmes forestiers

15. Depuis la quinzième réunion de la Conférence des Parties, l'Initiative de restauration des écosystèmes forestiers, en partenariat avec l'*Institute for Capacity Exchange in Environmental Decisions*, a contribué activement à la création et à l'amélioration de l'outil en ligne d'aide à la prise de décisions *WePlan – Forests* visant à optimiser la planification de la restauration des forêts. Les ensembles de données de *WePlan – Forests* relatifs à l'optimisation de la restauration des écosystèmes forestiers sont en lien avec *United Nations Biodiversity Lab*, et ont le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement et du Centre mondial de la surveillance pour la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement. De nouvelles fonctionnalités de cet outil seront présentées en 2024.

Initiative pour un océan durable

16. L'Initiative pour un océan durable⁴ a continué à fournir un appui, des conseils techniques et des orientations à des pays dans le cadre de leurs efforts pour atteindre les cibles mondiales de biodiversité dans les domaines marins et côtiers, conformément au Plan d'action pour l'après-2020 de l'Initiative pour un océan durable (2020-2025)⁵ visant à faciliter la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Un atelier national a été organisé à Kingston, en Jamaïque, du 17 au 19 mai 2023⁶ sur d'autres mesures efficaces de conservation par zone dans le secteur de la pêche en mer. Un atelier régional a été organisé pour l'Asie de l'Est, du Sud et du Sud-Est du 5 au 8 septembre 2023 à Séoul, en République de Corée, dans le but de recenser les moyens, les opportunités et les priorités ainsi que les défis liés à la mise en œuvre du Cadre dans la région, en particulier en ce qui concerne la biodiversité marine et côtière⁷.

⁴ Voir www.cbd.int/soi/.

⁵ Voir www.cbd.int/marine/soi/Post-2020-SOI-ActionPlan-en.pdf.

⁶ Voir www.cbd.int/meetings/SOI-WS-2023-02.

⁷ Voir www.cbd.int/meetings/SOI-WS-2023-03.

Partenariat mondial pour la conservation des plantes

17. Conformément aux décisions 15/5 et 15/13 de la Conférence des Parties, le Partenariat mondial pour la conservation des plantes a préparé un ensemble de [mesures complémentaires](#) liées à la conservation des plantes pour soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Ces mesures comprenaient la mise en place de mécanismes, de partenariats et de réseaux pour favoriser l'accès aux données, aux connaissances, aux technologies et à la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire pour la conservation collaborative des plantes.

Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la vie sauvage

18. En 2023, le Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la vie sauvage a adopté son programme de travail pour 2023-2025⁸. Le Secrétariat, en collaboration avec le Partenariat, a entrepris une nouvelle analyse des lacunes afin d'identifier les domaines qui ne sont pas couverts de manière adéquate par les orientations existantes, élaborées au titre des accords multilatéraux sur l'environnement concernés et par les organisations internationales compétentes.

Partenariat pour l'accélération des SPANB

19. Le Partenariat pour l'accélération des SPANB, lancé concrètement en septembre 2023, a entrepris plusieurs activités visant à appuyer de manière cohérente la révision et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, ainsi qu'à relever leur niveau d'ambition grâce à un appui, une coordination, une collaboration et un apprentissage mutuel améliorés et adaptés à chaque pays. Un des objectifs de l'accélérateur est de favoriser la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire, et l'apprentissage mutuel entre les pays afin de perfectionner la mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité et de les transposer collectivement à plus grande échelle. Le service de mise en relation de l'accélérateur sera un élément clé pour atteindre cet objectif. Il a été développé pour permettre aux pays d'accéder à des ressources techniques et financières existantes afin de rendre leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité plus ambitieux et d'assurer une collaboration efficace et simplifiée entre les pays⁹.

Projet Horizon Europe de coopération pour la Convention sur la diversité biologique de l'Union européenne

20. Le projet de coopération pour la Convention sur la diversité biologique financé par l'Union européenne vise à améliorer la coordination et l'exploitation des compétences et des initiatives disponibles au sein de l'Union européenne et des pays associés afin d'appuyer la mise en œuvre de la Convention, et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal en particulier. Les principaux objectifs du projet sont d'améliorer l'accès aux meilleurs savoir-faire européens disponibles et d'intensifier leur participation grâce à des mécanismes plus performants de coopération technique et scientifique et à un renforcement ciblé des capacités, en vue de contribuer à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen efficaces du Cadre par les Parties¹⁰.

IV. Centre d'échange

21. Conformément au paragraphe 9 b) de la décision 15/16, le Secrétariat a continué à encourager les initiatives des Parties visant à mettre en place, à assurer le maintien et à développer plus avant leurs centres d'échange nationaux. Cela incluait notamment l'élaboration plus poussée de l'outil Bioland, la reconception de l'interface utilisateur et de l'architecture de l'information des portails des centres d'échange nationaux fonctionnant avec Bioland afin d'améliorer l'accessibilité et la découvrabilité de l'information, ainsi que la simplification des types et des formats de contenus pour permettre d'exporter du contenu rapidement et facilement. Cela comprenait également la création de nouvelles fonctionnalités et le renforcement de l'interopérabilité des portails des centres d'échange

⁸ Voir www.fao.org/3/cc8643en/cc8643en.pdf.

⁹ Davantage de détails sont disponibles à l'adresse suivante : <https://nbsapaccelerator.org/about-us/the-accelerator/>.

¹⁰ De plus amples détails sont fournis à l'adresse suivante : www.coop4cbd.eu/.

nationaux avec le site Web de la Convention, le centre d'échange central, le centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, le centre d'échange pour l'accès et le partage des avantages, le portail PANORAMA – Solutions pour la nature et le Mécanisme mondial d'information sur la diversité biologique, afin de perfectionner l'échange d'informations et de créer une plateforme unique permettant l'accès à toutes les informations pertinentes pour les domaines relevant de la Convention et de la biodiversité au niveau national.

22. Conformément aux paragraphes 9 b) ii) et 9 b) iii) de la décision 15/16, le Secrétariat a continué à encourager l'élaboration de sessions de formation et à fournir du matériel de formation et d'orientation sur l'utilisation de l'outil Bioland afin d'aider les Parties à poursuivre le développement et la gestion de leurs portails de centre d'échange national. Depuis janvier 2023, il a organisé 11 sessions de formation et ateliers en ligne pour les correspondants nationaux et d'autres utilisateurs des Parties et a fourni des conseils et des orientations à huit Parties à la Convention. Le Secrétariat a conseillé et orienté des Parties aux Protocoles de Cartagena et de Nagoya au sujet d'une éventuelle utilisation de l'outil Bioland pour soutenir des antennes nationales. En outre, le Secrétariat a élaboré un tutoriel vidéo¹¹ et un document au sujet des questions fréquemment posées, afin de permettre aux Parties de mieux connaître et exploiter leurs portails de centres d'échange nationaux.

23. Conformément au paragraphe 9 b) iv) de la décision 15/16, le Secrétariat a élaboré 105 nouveaux portails de centres d'échange nationaux pour les Parties qui n'avaient pas encore mis en place de portails en se servant de l'outil Bioland. Cela a porté le nombre de Parties ayant un portail de centre d'échange national fonctionnant avec Bioland à 132. Vingt-huit de ces portails sont en ligne et sont activement entretenus par les Parties concernées¹². Le Secrétariat a continué à s'adresser à d'autres Parties et à les aider à développer, alimenter et exploiter davantage encore leurs portails.

24. Conformément au paragraphe 9 b) v) de la décision 15/16, le Secrétariat a lancé le processus de sélection pour le prix des meilleurs centres d'échange nationaux, qui sera présenté en marge de la seizième réunion de la Conférence des Parties. Le processus de sélection accordera toute l'attention voulue aux Parties qui ont fait les progrès les plus importants dans la création ou la poursuite du développement de leur centre d'échange national en vue d'appuyer la mise en œuvre du Cadre et des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité.

25. Conformément au paragraphe 9 c) de la décision 15/16, le Secrétariat a engagé un consultant pour améliorer la conception de l'interface utilisateur du portail central du centre d'échange, ainsi que son mécanisme de communication d'informations et ses capacités de gestion des dossiers. Les travaux de ce consultant permettront de renforcer la cohérence et l'intégration entre le centre d'échange de la Convention, le centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et le centre d'échange pour l'accès et le partage des avantages, ainsi que d'élaborer et d'approfondir le vocabulaire, les taxonomies et les normes relatives aux métadonnées en rapport avec la biodiversité, qui sont tenus à jour grâce au portail central du centre d'échange, de façon à améliorer la classification, la standardisation, la recherche et la consultation des informations disponibles au sujet du Cadre et de ses cibles.

26. En outre, le Secrétariat a pris des mesures afin d'améliorer l'architecture de l'information, la conception de l'interface utilisateur, le contenu et le caractère fonctionnel du site Web de la Convention. Il a créé un portail pour le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, comprenant un ensemble choisi d'orientations et d'outils pertinents en vue d'améliorer la communication et la sensibilisation en ce qui concerne la Convention et le Cadre.

¹¹ Voir www.youtube.com/watch?v=-m5tAqFxDcA.

¹² Belgique, Bénin, Bhoutan, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, France, Gabon, Iraq, Kenya, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Niger, Pays-Bas (Royaume des), République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Soudan, Sri Lanka, Togo, Yémen, Zambie and Zimbabwe.

V. Gestion des connaissances

27. Conformément au paragraphe 9 d) de la décision [15/16](#), le Secrétariat a poursuivi sa collaboration avec les initiatives, les organisations et les réseaux qui contribuent à la production, la capture, la gestion et l'utilisation efficace des données, informations et connaissances relatives à la biodiversité. Certaines des activités collaboratives entreprises sont décrites ci-dessous :

a) Le Secrétariat collabore avec le Centre mondial de surveillance pour la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Union européenne au sujet du Centre mondial de connaissances sur la biodiversité¹³. En 2023, il a participé à des webinaires de consultation des parties prenantes et un atelier de co-conception, lors desquels les besoins, les opportunités et les initiatives existantes relatives à la gestion des connaissances des pays ont été examinés. Ces activités ont résulté en la publication d'un document de fond à destination du Centre mondial de connaissances sur la biodiversité afin de permettre aux Parties et principaux groupes d'adopter une approche collaborative en matière de données, d'informations, de gestion des connaissances et d'apprentissage, afin de faciliter la planification, la mise en œuvre, le suivi, l'établissement de rapports et l'examen relatifs à la biodiversité¹⁴ ;

b) Au titre du mémorandum d'accord signé en décembre 2022, le Secrétariat a collaboré avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et GIZ¹⁵, agissant conjointement en qualité de secrétariat de PANORAMA – Solutions pour une planète saine¹⁶, au sujet de la création des capacités et de la gestion des connaissances en vue d'appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Ils ont, entre autres, procédé à des arrangements techniques pour assurer une interopérabilité entre le centre de connaissances de PANORAMA¹⁷ et l'outil Bioland créé par le Secrétariat ;

c) Le Secrétariat a collaboré avec l'initiative du Portail d'information des Nations Unies sur les accords relatifs à l'environnement (InforMEA)¹⁸, par l'intermédiaire de divers groupes de travail techniques, au sujet des taxonomies et des ontologies, des solutions d'archivage en ligne, des plateformes d'apprentissage en ligne et d'Akoma Ntoso (*Architecture for Knowledge-Oriented Management of African Normative Texts using Open Standards and Ontologies*), la norme technique internationale pour représenter des documents exécutifs, législatifs et judiciaires de manière structurée, qui a été adoptée par les Nations Unies. Le Secrétariat a co-dirigé l'élaboration de nouveaux formats communs pour faciliter le stockage et la transmission d'informations concernant des projets et de données relatives à des financements ;

d) Le Secrétariat, en collaboration avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne, a amorcé la collaboration avec l'équipe spéciale de la gestion des données et des connaissances de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, qui a présenté sa politique de gestion des données et des connaissances aux membres du Groupe consultatif informel sur la coopération technique et scientifique et abordé la question d'une éventuelle collaboration à venir avec le Groupe consultatif et le Secrétariat ;

e) Dans un effort visant à rendre les connaissances facilement trouvables, le Secrétariat a revu ses thésaurus et ses taxonomies internes pour les faire correspondre aux normes du World Wide Web Consortium (W3C) relatives au Web sémantique, en vue d'améliorer la recherche sémantique et l'interconnexion des contenus ;

f) Le Secrétariat a amorcé des discussions informelles avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies, qui gère la taxonomie et l'ontologie des

¹³ Voir <https://gkssb.chm-cbd.net/>.

¹⁴ Voir <https://km4b.cbd.int/sites/default/files/inline-images/KM4B%20Webinar%20Series-W02-P01%20GKSSB%20Natasha%20Ali.pdf>.

¹⁵ *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (Agence allemande de coopération internationale).

¹⁶ Voir www.cbd.int/doc/agreements/agmt-iucn-giz-panorama-2022-12-08-mou-web-en.pdf.

¹⁷ Voir <https://panorama.solutions/fr>.

¹⁸ Voir www.informea.org/fr.

objectifs de développement durable, et avec le secrétariat de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, InforMEA et le secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, afin d'explorer les meilleures pratiques et d'éventuelles solutions pour simplifier les taxonomies et les ontologies, notamment grâce à la création d'une ontologie de référence pour le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et ses objectifs, cibles et indicateurs ;

g) Le Secrétariat a amorcé des discussions avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en s'appuyant sur son expérience avec la Plateforme de partage des connaissances sur la résilience¹⁹, et avec le Fonds international de développement agricole, pour son expérience et les leçons tirées de l'exploitation de la gestion des connaissances pour gérer des projets avec succès²⁰.

28. Le Secrétariat, en collaboration avec les Parties et les organisations concernées, a lancé l'Initiative de gestion des connaissances pour la biodiversité (KM4B), dont l'objectif est de renforcer les capacités des Parties en matière de gestion des connaissances pour favoriser une planification, une élaboration de politiques, une prise de décision et une mise en œuvre en matière de biodiversité fondées sur des données factuelles, ainsi que le suivi et l'établissement de rapports relatifs aux progrès accomplis en matière de mise en œuvre des objectifs et des cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal²¹. En 2023, le Secrétariat a organisé la première série de webinaires KM4B, qui a rassemblé près de 700 participants et intervenants de diverses Parties et organisations²².

29. Grâce au soutien financier du Gouvernement du Danemark, le Secrétariat élabore du matériel de formation relatif à la gestion des connaissances et qui sera rendu accessible en ligne pour un apprentissage à un rythme personnalisé. Il organise également des ateliers régionaux de formation pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, ainsi que l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Europe de l'Est au sujet de la gestion des connaissances. Les ateliers viseront à encourager les Parties à partager leurs expériences et les enseignements retenus, à détecter leurs principales lacunes et difficultés en matière de gestion des connaissances et à élaborer ensemble des solutions permettant de répondre aux difficultés et lacunes communes qui auront été identifiées. Les activités décrites ci-dessus contribueront au renforcement des capacités des référents nationaux, d'autres fonctionnaires, des acteurs sur le terrain, des peuples autochtones et des communautés locales à mettre en œuvre efficacement la cible 21 et d'autres éléments du Cadre mondial de la biodiversité de Montréal.

¹⁹ Voir www.fao.org/in-action/kore/home/fr/.

²⁰ Voir <https://ifadkmcentre.weebly.com/km-in-ifad.html>.

²¹ Voir <https://km4b.cbd.int/>.

²² Les synthèses des présentations faites lors des webinaires sont disponibles sur le site Web KM4B à l'adresse suivante : <https://km4b.cbd.int/>.